

Travailleurs du Cap-Ferret : où loger cet été?

La Ville de Lège-Cap Ferret souhaite favoriser le logement des actifs, essentiel pour l'activité économique. À l'été 2022, la municipalité a expérimenté une aire pour les travailleurs saisonniers sur le site de l'ancien camping des Sables d'Or au Cap Ferret. Forts de cette première expérience encourageante, les élus municipaux ont décidé de reconduire le dispositif pour l'été 2023.

Soutenir l'activité économique

Face à la pénurie de logements abordables et à une pression foncière extrêmement forte, la Ville de Lège-Cap Ferret a décidé de renouveler l'aire expérimentale d'hébergement des saisonniers sur le terrain des Sables d'Or, au Cap Ferret.

« Avec cette initiative inédite, nous souhaitons aider concrètement nos entreprises . Nous ne pouvons utiliser le terrain des Sables d'Or que de manière temporaire pour le moment. Mais forts de l'expérience conduite en 2022, nous avons amélioré notre offre d'hébergements. Nous proposons une solution pour loger les saisonniers sur le sud presque-île, là où la pression est la plus forte. Ce n'est qu'une première étape ».

Philippe de Gonneville, maire de Lège Cap-Ferret

Proposer des hébergements temporaires dédiés aux saisonniers

En haute saison, la Ville propose des emplacements nus dédiés aux travailleurs saisonniers. Charge à l'employeur ou au saisonnier d'y installer une tente, un camping-car, une caravane ou un van aménagé.

Suite au retour d'expérience de l'été 2022, la Ville a recentré la période d'ouverture sur la haute saison, **du vendredi 30 juin au dimanche 3 septembre**. Elle a élargi le secteur des entreprises éligibles, qui couvre désormais **le Canon jusqu'au Cap Ferret**. La Ville a fixé avec un nombre de place limité par entreprise, afin de soutenir le tissu économique local principalement constitué de TPE et PME.

Pourquoi ce terrain et cette durée ?

La Ville a choisi d'investir pour soutenir ses acteurs économiques, en mobilisant du foncier municipal sur le secteur le plus tendu et le moins accessible en saison. Règlementairement, le terrain des Sables d'Or ne peut pas être aménagé pendant plus de 3 mois. La commune a pu y installer ces logements temporaires à titre exceptionnel, avec le soutien des services de l'Etat.

La Ville travaille à des solutions complémentaires sur le reste de la presqu'île, en lien avec la COBAN responsable de la compétence économique et habitat (identification de terrains, montage économique...).



Les informations pratiques

L'aire des Sables d'Or sera accessible aux saisonniers travaillant au Canon, l'Herbe, la Vigne ou le Cap Ferret, disposant d'un contrat de travail saisonnier et âgés de plus de 17 ans.

Tarif de location :

- ✓ Emplacements nus « tente » : 10€ / nuitée / saisonnier
- ✓ Emplacements nus « caravane/camping-car/van aménagé » : 350€ / période / saisonnier.

2 périodes possibles :

- ✓ Période 1 : du 30 juin au 31 juillet
- ✓ Période 2 : du 1er août au 3 septembre.

Equipements & services

- ✓ Emplacements bénéficiant d'un branchement électrique, mais non raccordés à l'eau courante ni au réseau d'évacuation des eaux usées.
- ✓ Bloc sanitaire disposant de toilettes, lavabos, douches et éviers mis à disposition sur le site.
 - ✓ Service de casiers fermés à clefs et un service de laverie.
 - ✓ Site sera gardienné 24h/24

Réservations et inscriptions

- ✓ Réservation à effectuer par les employeurs via le site de la ville en remplissant le formulaire d'inscription
 - ✓ Inscriptions validées par la Ville après analyses des demandes de réservation, sur la base de critères (durée d'activité annuelle, âge de l'entreprise et proportion de travailleurs saisonniers dans l'effectif global).